



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 1 - JANVIER 2015

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2015005-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Éliane

DEL

DIN directrice de la réglementation et des libertés publiques

..... 1



PREFET DU NORD

Arrêté n °2015005-0001

**signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

le 05 Janvier 2015

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature à Mme
Éliane DEL DIN directrice de la
réglementation et des libertés publiques



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des
Politiques Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'État

**Arrêté portant délégation de signature à
Mme Éliane DEL DIN
directrice de la réglementation et des libertés publiques**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la route et notamment ses articles L 224-1 et L 224-2 et L 325-1-2 ;

Vu le code de procédure pénale et notamment son article L 706-53-7 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, et notamment ses articles 78 et 84 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 20 août 2014 nommant Monsieur Gilles BARSACQ, Sous-Préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2014 nommant Mme Éliane DEL DIN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en tant directrice de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture du Nord, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'arrêté du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2013 nommant Mme Martine SALOU, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer de classe exceptionnelle, régisseur d'avances et de recettes, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture du Nord.

Vu la circulaire NOR/IOC/D/11/08865/C du 28 mars 2011 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord :

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme Éliane DEL DIN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture du Nord, pour les décisions et correspondances courantes relatives aux matières relevant des services de la direction de la réglementation et des libertés publiques suivants :

- Bureau de la circulation
- Bureau de la citoyenneté
- Bureau de la réglementation générale et économique
- Régie de recettes

à l'exclusion :

- des arrêtés portant réglementation générale,
- du courrier ministériel,
- des circulaires portant instructions générales et adressées aux collectivités locales, aux services, établissements et organismes publics ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte
- des décisions portant constitution ou modification de la composition des commissions,
- des décisions de fermeture de débits de boissons.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à Mme Éliane DEL DIN, directrice de la réglementation et des libertés publiques, sur le BOP 307 et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, pour :

- engager juridiquement la dépense pour les opérations présentant un caractère justifié d'urgence ou réalisées par voie dématérialisée (fournitures de bureau),
- engager, pour les autres opérations, la procédure de dépense ou de recette (en formulant les expressions de besoins), porter à la connaissance du service support le service fait et piloter les crédits de paiement incluant la priorisation de ces derniers.

Délégation de signature est également donnée à Mme Nathalie DUCASSE pour la saisie des expressions de besoins sur l'application Némoto et la constatation du service fait dans la limite des instructions données par Mme Éliane DEL DIN, directrice de la réglementation et des libertés publiques, et sous l'autorité de celle-ci.

Article 3 - Délégation de signature est donnée à Mme Éliane DEL DIN, directrice de la réglementation et des libertés publiques, pour les lettres de réponse aux demandes de consultation du fichier judiciaire national des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS) formulées par les maires, le président du conseil général ou le président du conseil régional (article L 706-53-7 du code de procédure pénale).

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Éliane DEL DIN, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée, chacun dans leurs domaines de compétences, par :

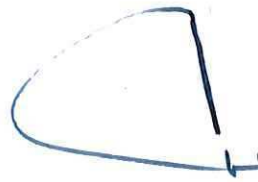
- M. Mohammed ABDOUNE, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de la circulation.
- M. Cédric LEROY, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de la réglementation générale et économique.

- Mme Hélène DEBRUGE, attachée d'administration de l'État, chef du bureau de la citoyenneté
- Mme Martine SALOU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, régisseur d'avances et de recettes, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture du Nord.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Éliane DEL DIN, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 3 du présent arrêté sera exercée par M. Mohammed ABDOUNE, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de la circulation.

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le - 5 JAN. 2015
Le préfet,



Jean-François CORDET